

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants :

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 5 septembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le jeudi 12 septembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Frédérique BARADUC à Philippe OSSEDAT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel LAFAY, André IMBERDIS, Carine BRODIN, Paul SABATIER, Pierre ROZE.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Nadine GOUILLOUX

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

CONVENTION D'UTILISATION DES SERVEURS INFORMATIQUES DE LA
VILLE DE THIERS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rapporteur : Bernard VIGNAUD, Vice-Président

Considérant les initiatives de mutualisation de Thiers Dore et Montagne (TDM) et de la Ville de Thiers (personnels et matériels) en matière de gestion informatique ;

Considérant qu'à ce jour, les logiciels Système d'Information Géographique (SIG), Ressources Humaines (RH) et finances de la Communauté de Communes sont hébergés sur des serveurs de la Ville de Thiers ;

Considérant qu'une supervision informatique est assurée 24h/24h et 365 jours par an par un prestataire extérieur.

Il convient d'établir une convention pour définir les conditions financières d'utilisation d'une partie de la capacité des serveurs informatiques de la Ville de Thiers par la Communauté de Communes par le biais d'une convention.

Par convention, la Communauté de Communes s'engage ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2019 et pour une durée de 18 mois, à participer au prix d'achat des serveurs à hauteur de 3 746 € HT pour le serveur SIG (soit 5,09 % de l'investissement) et à hauteur de 1 840 € HT pour le serveur RH et finances (soit 2,05 % de l'investissement) et à participer aux frais de supervision pour un montant annuel de 910,80 € HT (soit 7,59 %).

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de convention de mise à disposition des serveurs de la Ville de Thiers, pour 18 mois, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 18 mois, visant les conditions dans lesquelles la Ville de Thiers assurera ce service ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 49	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstention :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

